

COMMISSION NATIONALE **DES JEUNES**

**PROTOCOLE
de Formation,
d'Evaluation
et de Certification
des JEUNES JUGES**

Comité Directeur du 24 juillet 2026

SOMMAIRE

PREAMBULE	p 3
→ Pourquoi un Protocole ?	
→ Pourquoi un module de Formateur de Jeunes Juges ?	
→ Le Projet Jeune Juge	
→ Les niveaux de formation	
→ Le continuum de formation	
→ Le devenir du Jeune Juge	
LES ACTEURS DE LA FORMATION ET DE L’EVALUATION	p 5
→ Les référents Jeunes Juges	
→ Les formateurs de Jeunes Juges	
→ Les tuteurs	
LA FORMATION U14 (BE) U16 (MI)	p 6
→ Formation de niveau 1 : Jeune Juge Apprenti	
→ Formation de niveau 2 : Jeune Juge Confirmé	
→ Formation de niveau 3 : Jeune Juge Expérimenté	
LES MODALITES D’EVALUATION	p 7
→ Evaluation de niveau 1 : Jeune Juge Apprenti	
→ Evaluation de niveau 2 : Jeune Juge Confirmé	
→ Evaluation de niveau 3 : Jeune Juge Expérimenté	
LA CERTIFICATION	p 9
→ Certification Jeune Juge Apprenti	
→ Certification Jeune Juge Confirmé	
→ Certification Jeune Juge Expérimenté	
SAISIE DANS SIFFA-AFS	p 10
LE DEVENIR DU JEUNE JUGE FFA EN CADET	p10
LES PASSERELLES SCOLAIRES/FFA POUR LES BENJAMINS-MINIMES	p11

PREAMBULE

POURQUOI UN PROTOCOLE ?

- Un outil mettant en valeur la formation de l'athlète
- Un support de formation en territoire, partagé avec les formateurs de Jeunes Juges.
- Un outil d'échanges et d'équivalence avec les Fédérations Scolaires.
- Un outil garantissant le niveau de formation pour accéder au Jury Adulte.

Dans le contexte de la politique des jeunes de la FFA et du Pass Athlé, un cadre spécifique est donné pour les jeunes qui souhaitent devenir juges de compétition.

Ce cadre est défini ci-dessous au travers des missions des acteurs de la formation et de l'évaluation des Jeunes Juges ainsi que par les procédures d'évaluation et de certification.

Le dernier paragraphe évoquant le devenir du Jeune Juge passant cadet et son intégration dans la filière Jury de l'Athlétisme.

POURQUOI LE MODULE DE FORMATEUR DE JEUNES JUGES M355 ?

- Harmonisation des pratiques de formation dans les territoires
- Acquérir des compétences et savoirs de formateur de Jeune Juge :
 - La formation du jeune athlète doit être différente de celle du juge car un Jeune Juge n'est pas un officiel en miniature.
 - Le formateur JJ doit connaître le jeune athlète en devenir : Un enfant qui passe par différentes étapes de l'adolescence avec des transformations physiologiques, psychiques et sociales qui nécessitent un apprentissage et une formation spécifiques.
- Valorisation et reconnaissance des formateurs de Jeunes Juges dans les territoires.

LE PROJET JEUNE JUGE

DONNER UNE DIMENSION EDUCATIVE A LA PRATIQUE DU JEUNE ATHLETE.

Pour la FFA, il s'agit de permettre au jeune sportif d'accéder à une culture et une pratique citoyenne de l'athlétisme. De 12 à 15 ans, en parallèle à son parcours sportif (courir, sauter, lancer, marcher), le jeune adolescent pourra enrichir sa culture athlétique en suivant la formation de Jeune Juge lui permettant d'acquérir

Le « Savoir Juger ».

Ainsi, en s'engageant dans la formation de **Jeune Juge**, le jeune athlète va :

- S'initier aux responsabilités, prendre des initiatives et des décisions.
- Acquérir des connaissances et compétences nécessaires à sa fonction de Jeune Juge mais également utiles dans sa pratique personnelle en compétition.
- Vivre et pratiquer l'Athlétisme autrement et se former à la vie associative.

LES NIVEAUX DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

Il existe trois niveaux :

- Le niveau 1 donnant la qualification de Jeune Juge Apprenti (**JJA**)
- Le niveau 2 qui attribue la qualification de Jeune Juge Confirmé par spécialité (**JJC...**)
- Le niveau 3 attribuant la qualification de Jeune Juge Expérimenté par spécialité (**JJE...**)

LE CONTINUUM DE FORMATION

Le 1^{er} niveau vise une formation **accessible à tous et vécue comme athlète**, basée sur des règles simples et communes **aux pratiques des jeunes** des catégories Benjamins (U14) et Minimes(U16). Ce premier niveau contribue à l'éducation globale et généraliste de l'athlète comme Jeune Juge.

Le 2^{ème} niveau engage le Jeune Juge dans une formation par spécialité (juge départs - juge courses - juge chrono manuel et lecteur de photo d'arrivée - juge sauts - juge lancers). Il va vivre de nouvelles expériences pratiques lui permettant d'approfondir ses connaissances des règlements et d'acquérir des « savoir-faire » de terrain de plus en plus maîtrisés. Le Jeune Juge va s'affirmer dans son jugement **sous la responsabilité du Juge adulte** (son tuteur-formateur en compétition).

Le but est de lui donner envie de s'engager dans la prise de responsabilités et l'action associative. Cette formation doit favoriser l'intégration du jeune juge dans les jurys. Lors de cet apprentissage, **le Jeune Juge aide l'officiel adulte dans sa fonction et découvre progressivement « LE SAVOIR JUGER »**.

Le 3^{ème} niveau permet au Jeune Juge de poursuivre son apprentissage en vue de devenir autonome dans un jury et de s'affirmer pleinement dans toutes les situations de jugement **mais toujours sous la responsabilité et le regard bienveillant de l'adulte**.

LE DEVENIR DU JEUNE JUGE : INTEGRATION DANS LA FILIERE JURY

Considérant la qualification de Jeune Juge comme une étape dans sa formation de Jeune ATHLETE (U14 Benjamin- U16 Minime), il est logique de lui proposer en devenant cadet (U18) d'entrer dans la famille JURY et de devenir un OFFICIEL à part entière en validant un ou plusieurs modules qui le mettent devant ses RESPONSABILITES de « JUGE ».

Le Jeune Juge a été formé et certifié pour ses connaissances et compétences dans le domaine du jugement mais sans responsabilité individuelle et toujours en étant sous « l'autorité éducative » et la responsabilité de l'adulte. **Quand il devient U18 CADET, il doit pouvoir s'affranchir du tutorat de l'adulte et mettre en œuvre ses connaissances et compétences en toute autonomie.**

De fait, il passe sous la responsabilité des COTR, commissions d'officiels techniques Régionales.

Se référer au **Parcours Diplômant Jury de l'OFA** pour obtenir les équivalences.

Ces nouvelles qualifications permettront ainsi aux Jeunes Juges **d'intégrer la filière JURY d'athlétisme.**

LES ACTEURS DE LA FORMATION ET DE L'EVALUATION

LES REFERENTS JEUNES JUGES

- Les référents de la Commission Nationale, titulaires du module M355 ayant pour mission :
 - Elaboration du Protocole de Formation et Certification des Jeunes Juges
 - La participation aux commissions mixtes scolaires
 - L'harmonisation et la coordination des examens du niveau 3 en liaison avec les Référents des ligues.
 - L'organisation d'une épreuve Jeunes Juges pour les jeunes juges JJC et JJE des équipes, lors de la finale nationale de l'Equip' Athlé.
 - La formation des « Formateurs de Jeunes Juges » au module M355
- Un (ou deux) référent régional issu de la commission des officiels ou de la commission régionale des jeunes dans chaque ligue, titulaire du Module 355, ayant pour mission :
 - Les relations avec la CNJ
 - L'harmonisation des formations et le suivi des Jeunes juges
 - La coordination des formateurs-examineurs des ligues
 - La participation aux commissions mixtes scolaires
 - La certification des niveaux 2 et 3 dans les ligues (Jeune Juge Confirmé et Expérimenté)
- Un référent-formateur reconnu par département avec pour mission :
 - La mise en place des formations niveau 1 et des contenus de formation
 - L'accompagnement des jeunes juges en formation et leur évaluation
 - La certification du niveau 1 (Jeune Juge Apprenti)
- Un référent-formateur, si possible, dans chaque club avec pour mission :
 - L'accompagnement des jeunes juges en formation théorique et pratique
 - Le suivi des jeunes juges en compétition
 - La formation continue et le suivi des JJ dans le club

LES FORMATEURS DE JEUNES JUGES

- Des formateurs-examineurs Jeunes Juges de ligue reconnus, titulaires du module M355, ayant pour mission :
 - La prise en charge des formations théoriques et pratiques
 - Le suivi des jeunes juges en formation
 - L'évaluation niveau 2 et 3 dans les ligues (examens écrits et évaluations pratiques)
- Des formateurs-examineurs de Jeunes Juges par département ayant comme mission :
 - La prise en charge des formations théoriques et pratiques
 - Le suivi des jeunes juges en formation
 - L'évaluation niveau 1 (écrite et pratique)

LES TUTEURS

Mission essentielle d'un accompagnement de proximité du Jeune en club, lors des compétitions et auprès des formateurs ou référents.

LA FORMATION U14 (BE) ET U16 (MI)

Les formateurs de Jeunes Juges pourront s'appuyer sur l'Organisme de Formation de la fédération pour l'organisation et la prise en charge des formateurs de sessions de formation, ou de certification.

FORMATION DE NIVEAU 1 : Jeune Juge Apprenti

- Le premier niveau de formation est assuré pour TOUS dans le cadre des entraînements d'athlètes, des compétitions locales (Défi-Athlé...)
- Une formation théorique en présentiel, assurée par l'équipe de formateurs s'appuiera sur :
 - Des mises en situation pratique
 - Des contenus proposés sur la plateforme fédérale « Athlé formation »
 - Et autres supports des formateurs locaux, départementaux et régionaux
 - Les sessions de formation **doivent être spécifiques** aux jeunes et dissociées des formations adultes
- Une formation pratique avec un formateur-tuteur, sur des *compétitions* (Aucune compétition U10 U12 de type Kid'athlé ou Pouss'Athlon)
 - Un athlète peut aussi participer comme jeune juge à la compétition, à la condition obligatoire d'avoir un temps effectif suffisant (au moins 2 ateliers complets).
 - Au niveau 1, le jeune juge doit juger lors de 3 compétitions :
 - 1 compétition en courses – marche athlétique
 - 1 compétition en sauts
 - 1 compétition en lancers

FORMATION DE NIVEAU 2 : Jeune Juge Confirmé

- Une formation théorique, si possible en présentiel, assurée par l'équipe de formateurs régionaux s'appuiera sur :
 - Des mises en situation pratique
 - Des contenus proposés sur la plateforme fédérale « Athlé formation »
 - Et autres supports des formateurs locaux, départementaux et régionaux
 - La formation se fera par spécialité (courses-sauts-lancers-départs- chrono manuel et lecteur de photo d'arrivée)
 - Les sessions de formation **doivent être spécifiques** aux jeunes et dissociées des formations adultes.
- Une formation pratique avec un formateur-tuteur, sur des compétitions (Aucune compétition U10 U12 de type Kid'athlé ou Pouss'Athlon)
 - Un athlète peut aussi participer comme jeune juge à la compétition, à la condition obligatoire d'avoir un temps effectif suffisant (au moins 2 ateliers complets)
 - Au niveau 2, le jeune juge doit juger sur la spécialité choisie (courses, chrono manuel et lecteur de photo d'arrivée, sauts, lancers, et départs).

FORMATION DE NIVEAU 3 : Jeune Juge Expérimenté

- Une formation pour l'examen de niveau 3 est à l'initiative des référents régionaux, qui peuvent s'appuyer sur tous les supports existants sur la plateforme de la FFA « Athlé formation » et des Savoirs du module M355.

- **Pré-requis pour se présenter à la certification JJE :**

- Le JJ devra être JJC avant le 1^{er} novembre
- Inscription à l'examen écrit JJE à J-15 de la date fixée par le référent Jeunes Juges de la ligue
- Avoir effectué 3 compétitions (une seule en salle autorisée) avant la pratique certificative

LES MODALITES D'EVALUATION

NIVEAU 1 : Le Jeune Juge Apprenti (JJA)

➤ Un examen écrit sur 20 points

- L'évaluation écrite du niveau 1 doit être **simple et accessible** à tous les athlètes. Elle se fera par un questionnement sur des règles simples et communes **aux pratiques** des jeunes en FFA et chez les scolaires.
- Le contenu de l'examen :
 - **Questionnaire généraliste de type vrai ou faux**, ne présentant pas de difficultés majeures.
 - Évaluation portant sur 20 questions à un point (4 en Courses – Marche athlétique, 4 en Chrono manuel, 4 en Sauts, 4 en Lancers, 4 pour les Départs)
 - L'examen se déroule à l'issue de la session de formation et porte sur les thèmes abordés en formation.
 - Il est corrigé par le ou les formateurs-examineurs

➤ Une évaluation pratique formatrice sur le terrain

- Dans au moins 3 pratiques différentes obligatoires en compétition (1 dans les courses, 1 en sauts et 1 dans les lancers).
- Validée, sur une fiche de suivi par le directeur de réunion, un formateur-examineur ou le référent départemental.
- Un Jeune Juge peut être athlète, à la condition obligatoire d'avoir un temps effectif suffisant (au moins 2 ateliers complets).

NIVEAU 2: Le Jeune Juge Confirmé (JJCC-JJCD-JJCCH-JJCS-JJCL)

➤ Un examen écrit sur 20 points

- L'évaluation écrite se faisant avec un **Questionnaire par spécialité** (courses, départs, chrono manuel et lecteur de photo d'arrivée, sauts, lancers) proposé lors d'une journée régionale, en compétition, en stage ou lors d'une session d'examen.
- **L'examen écrit doit être programmé après plusieurs interventions sur le terrain**
- Le contenu de l'examen écrit : Un questionnaire, dans sa présentation du plus simple au plus complexe.
 - 6 questions de type vrai-faux valant 0,5pt chacune et 3 questions de type QCM à 1pt (questions à choix multiples) pour un total de 6 points
 - 3 questions « ouvertes » de niveau 2 pour un total de 7 points
 - 2 tableaux sur les caractéristiques de courses, d'engins, de départs et de classements en courses, en chronométrie, en concours de niveau 2 pour un total de 7 points
- Les examens sont corrigés par 2, voire 3 correcteurs si écart de plus de 2pts

➤ Une évaluation pratique validée sur la fiche de suivi, dans la même spécialité que l'examen écrit.

- En premier lieu, sur au moins 3 compétitions avec évaluation formative de type : Très bien – Satisfaisant – Moyen – Insuffisant, assurée par le responsable du jury, un formateur-examineur ou le référent Jeune Juge de ligue.
- **Un Jeune Juge peut être athlète, à condition qu'il participe à au moins 2 ateliers/2 missions distinctes comme Jeune Juge.**

- Et au final une évaluation certificative lors de **compétitions départementales ou régionales en extérieur** (proposées et validées par le référent régional JJ). Evaluation, notée sur 20, par le référent régional ou un formateur-examineur JJ.
- Le Jeune Juge doit juger sur 2 ateliers différents pour les lancers (en cage et hors cage), en sauts (sauts verticaux et sauts horizontaux), en courses (juges aux arrivées et commissaires de courses), pour la chronométrie (chrono manuel et lecteur de photo d'arrivée) et dans les 3 fonctions de l'équipe des départs (starter, starter de rappel, aide-starter).
De plus, dans les concours, il devra occuper différents postes dans sa fonction (juge à la prise de mesure, secrétaire, juge à la validation avec les drapeaux, préposé à l'anémomètre.)
- **Un Jeune Juge ne peut pas être athlète lors de cette compétition certificative.**

NIVEAU 3 : Le Jeune Juge Expérimenté (JJEC-JJED-JJECH-JJES-JJEL)

Evaluation écrite et pratique pour toutes les Ligues avec l'aval de la CNJ.

➤ **Un examen écrit sur 20 points**

- L'évaluation écrite se fera avec un **Questionnaire par spécialité** (courses, départs, chrono manuel et lecteur de photo d'arrivée, sauts, lancers). **Sujet proposé par le groupe JJ de la CNJ en lien avec la Plateforme formation-athlé du site FFA** (*Répertoire de questions et exemples d'examens écrits chapitre Certification*)

- Le contenu de l'examen écrit : Un questionnaire, dans sa présentation du plus simple au plus complexe.

Questions à choix multiples (QCM) pour un **total de 6 points** :

Deux questions de type Q.C.M de niveau 2 à 1 pt et deux questions de type Q.C.M de niveau 3 à 2 pts

Trois questions ouvertes de niveau 3 pour un **total de 7 points**

Deux tableaux sur les caractéristiques d'engins, de courses, de départs et de classement en courses, en chronométrie, en concours de niveau 3 pour un **total de 7 points**

Les examens seront corrigés par 2, voire 3 correcteurs si écart de plus de 2pts

➤ **Une évaluation pratique notée sur 20 points**

- **Lors de compétitions désignées** par le référent Jeune Juge de la ligue (niveau au moins régional et catégorie au moins U14) **et validées** par la CNJ
- Le Jeune Juge jugera sur au moins 2 ateliers différents pour les lancers (en cage et hors cage), pour les sauts (sauts verticaux et sauts horizontaux), en courses (juges aux arrivées et commissaires de courses), pour la chronométrie (chrono manuel et lecteur de photo d'arrivée) et dans les 3 fonctions de l'équipe des départs (starter, starter de rappel, aide-starter).
De plus, dans les concours, il devra occuper différents postes dans sa fonction (juge à la prise de mesure, secrétaire, juge à la validation avec les drapeaux, préposé à l'anémomètre...)
- Ses compétences seront évaluées et notées sur 20 par le référent de la ligue ou les formateurs-examineurs des Jeunes Juges de la compétition avec les appréciations du Chef de jury selon la fiche d'évaluation pratique de la CNJ. Cf Plateforme Formation
- **Un Jeune Juge ne peut pas être athlète lors de la compétition certificative.**

LA CERTIFICATION

Le protocole de certification est de la responsabilité de la CNJ, sa mise en œuvre en Ligue sera de la compétence du référent issu d'une commission des jeunes ou des officiels, titulaire du module M355.

➤ **Obtention du niveau 1 : « Qualification du Jeune Juge Apprenti » (JJA)**

Deux conditions sont à remplir :

- 1/ Note ≥ 10 au questionnaire généraliste.
- 2/ Participation à 3 compétitions différentes obligatoires (courses- marche athlétique, sauts et lancers),
Participations validées par la signature de la fiche de suivi pratique.

NB : Aucune compétition U12 U10 de type Kid'athlé ou Pouss'Athlon

➤ **Obtention du niveau 2 : « Qualification du Jeune Juge Confirmé » (JJCC-JJCD-JJCH-JJCS-JJCL)**

Trois conditions sont à remplir :

- 1/ Avoir validé la certification de Jeune Juge Apprenti
- 2/ Participer à 4 compétitions : 3 formatives et 1 certificative, participations validées par la signature de la fiche de suivi pratique.
- 3/ Avoir une moyenne des notes d'examens (écrit et pratique) ≥ 12 .
Notes éliminatoires : inférieure à 10/20 à l'examen écrit et inférieure à 12/20 à la pratique

➤ **Obtention du niveau 3 : « Qualification du Jeune Juge Expérimenté » (JJEC-JJED-JJECH-JJES-JJEL)**

Conditions à remplir :

- Être de la catégorie Minime U16
- Avoir validé la certification de J.Juge Confirmé dans la spécialité avant le 1^{er} novembre
- Inscription à l'examen écrit JJE à J-15 de la date fixée par le référent Jeunes Juges de la ligue
- Avoir effectué 3 compétitions (une seule en salle autorisée) avant la pratique certificative
- Avoir la moyenne des notes d'examens (écrit et pratique) ≥ 14

Notes éliminatoires : inférieure à 12/20 à l'examen écrit et inférieure à 13/20 à la pratique.

- Le jeune juge devra être présent sur toute la durée de la compétition et s'acquitter des obligations du juge en compétition.

ORGANISATION DE LA CERTIFICATION NIVEAU 3 ET VALIDATION PAR LA CNJ

Le référent Jeunes Juges de la Ligue envoie à la CNJ pour validation : jj@athle.fr

- Le jour choisi de l'examen théorique sur le week-end proposé par la CNJ
- La date et le lieu de la (des) compétition(s) au moins de niveau régional choisie(s) pour l'évaluation pratique, à l'exception des Championnats Interclubs.

SAISIE DANS LE SI-FFA AFS

Compilation des résultats

- Pour les examens niveau 1 et 2, le référent Jeune Juge donne les informations à son comité ou ligue pour renseigner le SI-FFA des réussites des jeunes juges.
- Pour l'examen de niveau 3 :
Un référent national de la CNJ renseigne le SI-FFA après validation.

LE DEVENIR DU JEUNE JUGE FFA EN CADET (U18)

En validant le module « Responsabilité et éthique » de l'OFA,

- le Jeune Juge Apprenti obtiendra la qualification de Juge-assistant.
- Le Jeune Juge Confirmé, ayant validé les modules « Responsabilité et éthique » et « Prise de responsabilité du Jeune Juge », obtiendra la qualification de Juge.
- Le Jeune Juge Expérimenté, ayant validé les modules « Responsabilité et éthique » et « Prise de responsabilité du Jeune Juge », obtiendra le module « Vérification des épreuves... » et en devenant majeur pourra valider avec le module « Posture de Chef Juge » et l'évaluation pratique, la qualification de Chef-Juge.

Spécialité	Diplôme de JJ U16 dans SIFFA	au 01/09 passage catégorie U18	Passer le module	Passer le module	Module donné par équivalence suite au M001 et/ou M311	Qualification obtenue automatiquement			
JEUNES JUGES	Apprenti		JJA	➡	M001 Responsabilité et Ethique	Automatique M180 Se situer sur un stade et principes généraux			Juge Assistant Sauts
									Juge Assistant Lancers
									Juge Assistant Courses
									Juge Assistant Départs
									Juge Assistant Marche
Confirmé	Sauts	JJCS	➡	M001 Responsabilité et Ethique	Automatique M180 Se situer sur un stade et principes généraux	M311 Responsabilité du Jeune Juge	M188 Fonction Juge des Sauts	Juge Sauts	
	Lancers	JJCL					M189 Fonction Juge des Lancers	Juge Lancers	
	Courses	JJCC				M187 Fonction Juge des Courses	Juge Courses		
	Chrono	JJCCC				M191 Fonction Juge Chronométrage manuel	Juge Chrono manuel		
	Départs	JJCD				M221 Lecture photo d'arrivée	X		
						M186 Fonction Juge des Départs	Juge Départs		
Expérimenté	Sauts	JJES	➡	M001 Responsabilité et Ethique	Automatique M180 Se situer sur un stade et principes généraux	M311 Responsabilité du Jeune Juge	M198 Vérification des épreuves de Sauts	Le module Posture de Chef-Juge et l'évaluation pratique seront nécessaires quand il deviendra majeur pour obtenir la qualification de CHEF JUGE	
	Lancers	JJEL					M199 Vérification des épreuves de Lancers		
Courses	JJEC	M197 Vérification des épreuves de Courses							
Chrono	JJECH	M202 Mesures officielles chronométrage manuel							
Départs	JJED	M203 Coordonner une équipe de départs							

LES PASSERELLES SCOLAIRES/FFA POUR LES BENJAMINS (U14) ET MINIMES (U16)

En attente de validation par signature de conventions.

Le 4 juin 2026

Les Référents Jeunes Juges

**Gilles BEULAIGNE
Jérémy BONTEMPS
Stéphanie MALLET
Guy LANOË
Alexandre BOURASSEAU
Laurence BARTHOUX**

La Présidente de la CNJ

Bénédicte ROZE